



lycée Fernand
RENAUDEAU



Formations
PROFESSIONNELLES



CAP ELECTRICIEN
CAP MONTEUR en
INSTALLATIONS
SANITAIRES

le **CHOIX** de la *réussite*

Pôle de qualification **E.L.I.S.**

CAP ELECTRICIEN

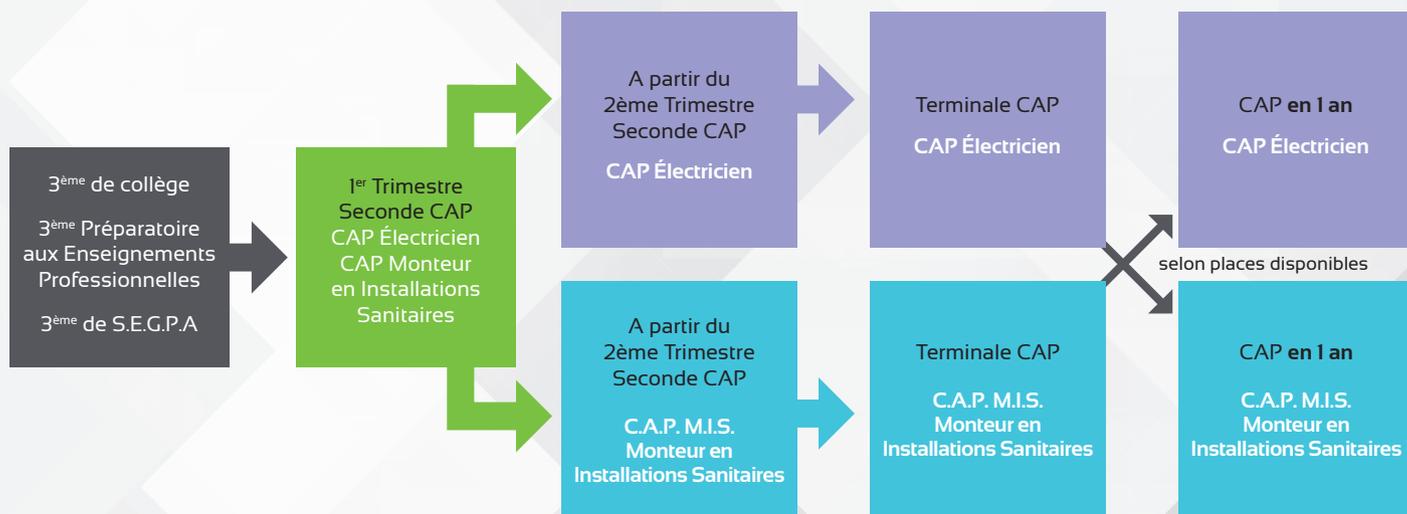
CAP MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

Objectifs des pôles métiers

Les pôles de qualification sont construits autour de plusieurs CAP présentant des contenus de formations proches et permettent aux élèves de découvrir pendant quelques mois, au maximum une année scolaire, des métiers dans un même champ professionnel (ou de champs professionnels proches) et de choisir une formation pour préparer un diplôme de manière plus éclairée.

L'objectif est de proposer une offre de formation de proximité plus large, accompagner les jeunes vers un premier niveau de qualification, leur permettre de poursuivre leur parcours jusqu'à l'obtention du diplôme et préparer leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études (préparation d'un autre CAP du pôle en 1 an, d'une mention complémentaire, entrée dans le parcours Bac Pro...).

ORGANISATION



MISE EN OEUVRE

Dans le cadre du premier trimestre de leur formation de Seconde Professionnelle, les jeunes vont se voir proposer des activités en lien avec les Métiers d'Electricien et d'Installateur Sanitaire. A l'issue de cette période de découverte, les jeunes seront orientés selon leur appétence vers l'un ou l'autre de ces métiers en fonction de leur souhait.

Une préparation de l'autre CAP du pôle en 1 an sera proposée au jeune à l'issue de la Terminale (inscription sur dossier).

LE CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

Le CAP prépare à un métier dans près de 200 spécialités et est très apprécié des employeurs. La formation vise à acquérir des techniques précises pour apprendre un métier. Il est le premier niveau de diplôme de la filière professionnelle et permet d'accéder rapidement à la vie active.

Des poursuites d'études sont néanmoins possibles : 1/3 des élèves choisissent cette voie et se spécialisent, bac pro en tête.

L'ACCÈS AU CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Il existe trois possibilités pour intégrer un Certificat d'Aptitude Professionnelle lorsque l'on est lycéen ou apprenti (formation initiale) :

- En deux ans après une classe de 3ème, une 3ème de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) ou 3ème « Prépa-métiers » (3ème PM),
- En un an après une première année de CAP d'une spécialité proche du CAP souhaité,
- En un an après une seconde BAC professionnelle de spécialité proche du CAP souhaité.

En fin de 3ème, lors des vœux d'orientation, les élèves choisissent leur spécialité de CAP parmi près de 200 classes de seconde professionnelle. Cette formation leur permet d'aborder un champ professionnel spécialisé.

AU PROGRAMME

- Des enseignements généraux (français, maths-sciences, histoire-géographie, anglais, arts appliqués et cultures artistiques, EPS, enseignement moral et civique), qui couvrent presque la moitié de l'emploi du temps hebdomadaire. Certains sont appliqués à des activités professionnelles, par exemple les sciences physiques en électricité.
 - Des enseignements professionnels (enseignement technologique et professionnel, prévention-santé-environnement) représentant un peu plus de la moitié de l'emploi du temps. Ils se déroulent sous forme de cours, de TP (Travaux Pratiques) et de travaux en atelier.
 - Des enseignements pluridisciplinaires (co-intervention, chef d'œuvre)
 - Des périodes de formation en milieu professionnel (14 semaines de stage réparties sur 2 ans).
- Un accompagnement personnalisé : tout au long du parcours de CAP, ce dispositif sera proposé en fonction des besoins des élèves et de leurs projets personnels.

C.A.P. Électricien

Formation en 2 ans

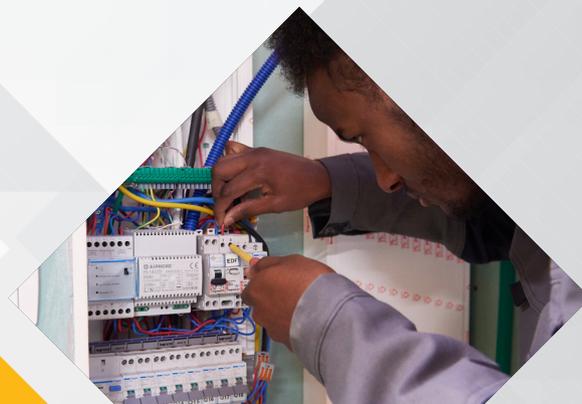
14 semaines de formation
en entreprise

Objectifs de la Formation

L'électricien intervient dans les secteurs d'activités du bâtiment (résidentiel, tertiaire, industriel), de l'industrie, de l'agriculture, des services et des infrastructures.

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- **Préparation des opérations de réalisation, de mise en service, de maintenance** : Prendre connaissance du dossier relatif aux opérations à réaliser, le constituer pour une opération simple - vérifier et compléter si besoin la liste des matériels électriques, équipements et outillages nécessaires aux opérations.
- **Réalisation** : Organiser son poste de travail – implanter, poser, installer les matériels électriques – câbler, raccorder les matériels électriques – mener son activité de manière écoresponsable.
- **Mise en service** : Réaliser les vérifications, les réglages, les essais fonctionnels nécessaires à la mise en service de l'installation – participer à la réception technique et aux levées de réserves de l'installation.
- **Maintenance** : Réaliser une opération de maintenance préventive.
- **Communication** : échanger sur le déroulement des opérations, expliquer le fonctionnement de l'installation à l'interne et à l'externe.



ORGANISATION - EXAMEN

La formation comporte 31 heures d'enseignement par semaine réparties de la manière suivante :

- 19 heures d'enseignement professionnel, dont co-intervention et chef d'œuvre
- 8,5 heures d'enseignement général dont co-intervention et chef d'œuvre
- 3,5 heures de consolidation, d'accompagnement renforcé et d'accompagnement au choix d'orientation

Examen :

- 1 épreuves ponctuelles écrites
- 5 épreuves en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.)

Une attestation de réussite est délivrée en fin de classe de première sous condition de moyenne et figurera au livret scolaire de l'élève. (Elle remplace la certification intermédiaire CAP ou BEP).



DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les emplois les plus courants attribués au titulaire du C.A.P. Electricien sont :

- Électricien,
- Installateur,
- Monteur/ Câbleur,
- ...

POURSUITES D'ÉTUDES

- Mention Complémentaire Maintenance des systèmes embarqués de l'automobile,
- Baccalauréat professionnel métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) ;
- Baccalauréat professionnel systèmes numériques (SN).
- Baccalauréat professionnel métiers du froid et des énergies renouvelables (MFER) ;
- Baccalauréat professionnel installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables (IC CER) ;
- Baccalauréat professionnel maintenance et efficacité énergétique (MEE)



C.A.P M.I.S.

MONTEUR EN INSTALLATIONS SANITAIRES

Formation en 2 ans

14 semaines de formation
en entreprise

Objectifs de la Formation

Le titulaire de la spécialité monteur en installations sanitaires (MIS) de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) exerce ses compétences, sous le contrôle de sa hiérarchie dans le domaine du bâtiment pour des travaux neufs, de rénovation et de réhabilitation.

Il intervient indifféremment sur :

- Les bâtiments du secteur résidentiel (habitat individuel et petit collectif)
- Les bâtiments du secteur tertiaire, des services et de loisirs
- Les bâtiments industriels, agricoles ou commerciaux.

Il effectue des opérations de raccordement de canalisations du réseau d'eau à différents appareils sanitaires, systèmes industriels, installations privées... Il peut également réaliser des travaux de remise en état (réparation de robinets, résolution de problèmes de fuite d'eau, remplacement d'appareils...) liés à l'usure normale ou à la vétusté des installations

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

- **Communication** : Prendre connaissance des informations liées à son intervention – Communiquer avec l'utilisateur de l'installation – Communiquer avec les différents intervenants – Renseigner et transmettre des documents d'intervention.
- **Préparation** : Organiser son intervention en adoptant une attitude éco-responsable - Préparer et vérifier les matériels et les outillages – Etablir les éléments de la commande liée à son intervention.
- **Réalisation** : Réceptionner et vérifier une livraison – Equiper les appareils d'une installation sanitaire – Implanter et fixer les appareils et leurs accessoires – Implanter et fixer les supports des réseaux - Façonner, poser et raccorder les réseaux, raccorder les appareils – Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation
- **Contrôle - Mise en service - Maintenance** : Vérifier la conformité du travail réalisé – Mettre en pression, contrôler et purger les circuits d'une installation sanitaire - Mettre en service et régler une installation sanitaire - Mettre en œuvre une procédure de maintenance – Réaliser une action de maintenance corrective



ORGANISATION - EXAMEN

La formation comporte 31 heures d'enseignement par semaine réparties de la manière suivante :

- 19 heures d'enseignement professionnel, dont co-intervention et chef d'œuvre
- 8,5 heures d'enseignement général dont co-intervention et chef d'œuvre
- 3,5 heures de consolidation, d'accompagnement renforcé et d'accompagnement au choix d'orientation

Examen :

- 7 épreuves en Contrôle en Cours de Formation (C.C.F.)

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

Les emplois les plus courants attribués au titulaire du C.A.P. Monteur en installations sanitaires sont :

- Plombier,
- Poseur de compteurs d'eau.

POURSUITES D'ÉTUDES

- Mention Complémentaire Maintenance en équipement Thermique Individuel,
- Baccalauréat professionnel métiers de l'électricité et de ses environnements connectés (MELEC) ;
- Baccalauréat professionnel systèmes numériques (SN).
- Baccalauréat professionnel métiers du froid et des énergies renouvelables (MFER) ;
- Baccalauréat professionnel installateur en chauffage, climatisation et énergies renouvelables (ICCER) ;
- Baccalauréat professionnel maintenance et efficacité énergétique (MEE) ;
- Bac pro Technicien de Maintenance des Systèmes énergétiques et Climatiques,
- Bac pro Technicien en Installation des Systèmes énergétiques et Climatiques,
- Brevet Professionnel (BP) Métiers de la Piscine,
- Brevet Professionnel (BP) Monteur en Installations du Génie Climatique et Sanitaire





Lycée Fernand
RENAUDEAU

11 Rue de la Tuilerie
49300 CHOLET
Tél. 02 41 49 21 60



renaudeau-cholet.fr

Création graphique & impression : Pirntalya



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS

